

Publications économiques et financières



Conjoncture économique

N° 707 / Mai 2022

LES ENTREPRISES ULTRAMARINES FACE A LA CRISE SANITAIRE

DES CHEFS D'ENTREPRISE OPTIMISTES MAIS PRUDENTS

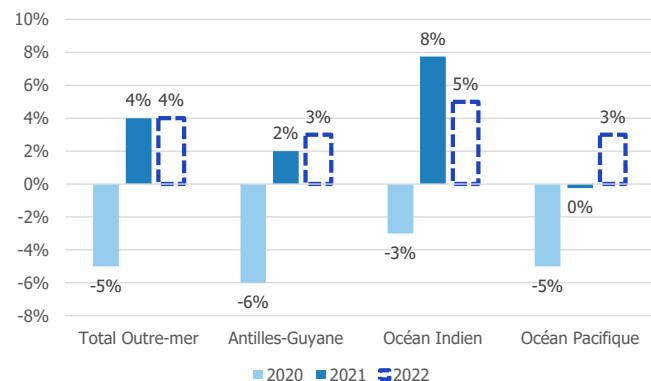
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE MENÉE PAR LES AGENCES DE L'IEDOM ET DE L'IEOM

Interrogés en janvier et février dernier, les chefs d'entreprise ultramarins affichent un optimisme mesuré pour 2022, avec une progression anticipée de l'activité de 4 %. Sur cette base, les bassins Antilles-Guyane et Pacifique ne parviendraient pas à retrouver leur niveau d'avant-crise en 2022, alors que la zone Océan Indien a effacé la chute d'activité liée à la crise sanitaire dès 2021.

Les agences de l'IEDOM et de l'IEOM ont mené une enquête auprès d'un millier d'entrepreneurs sur l'activité de leur entreprise au cours du 4^{ème} trimestre 2021 et sur leurs prévisions pour 2022.

Sur l'ensemble de l'année 2021, les chefs d'entreprise interrogés estiment à **4 % la hausse de leur chiffre d'affaires par rapport à 2020**. Des disparités importantes existent selon les géographies (cf. graphique 1), avec un bassin Océan Indien dynamique (hausse estimée du chiffre d'affaires de 8 %) alors que la zone Pacifique verrait son activité stagner et que les Antilles-Guyane progresseraient de 2 %. Le **bassin Océan Indien est ainsi la seule zone ultramarine où la chute d'activité liée à la crise sanitaire de 2020 serait entièrement compensée dès 2021**.

Graphique 1 : Taux d'évolution annuelle (en %) du chiffre d'affaires estimé par les entrepreneurs ultramarins par rapport à l'année précédente et prévisions pour 2022

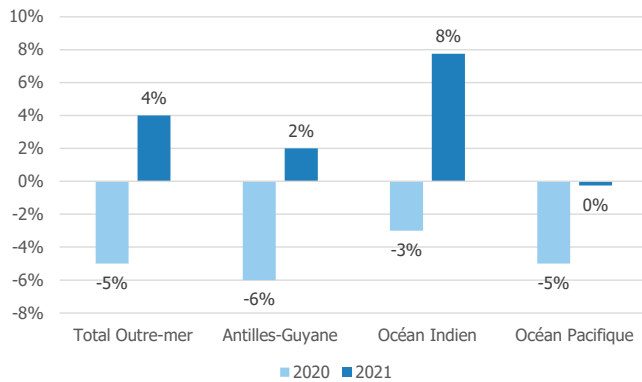


Pour 2022, les chefs d'entreprise ultramarins font preuve d'un optimisme prudent avec une **progression anticipée de 4 %** de l'activité (+5 % dans l'Océan Indien et +3 % dans les deux autres zones). Optimisme car les situations de trésorerie se sont assainies et nécessitent de moins en moins le recours aux aides publiques. Les entreprises sont également mieux armées pour adapter leurs conditions de travail à une éventuelle résurgence de la pandémie avec la normalisation du télétravail. Prudent car **plus d'un chef d'entreprise sur huit craint toujours la défaillance** de son entreprise au cours des douze prochains mois : l'inquiétude à ce sujet demeure élevée dans les secteurs touristiques au 4^{ème} trimestre et progresse dans l'industrie. Les défis à relever sont nombreux avec l'arrêt progressif des aides et l'arrivée à échéance des premiers prêts garantis par l'État. Les conséquences de la crise sanitaire en termes de **renchérissement du coût du fret et des matières premières** demeurent également une préoccupation pour près des trois quarts des entrepreneurs ultramarins dont une part de plus en plus grande se prépare à répercuter (au moins partiellement) ces hausses sur leurs prix de vente. Dans ces conditions, il n'est pas assuré que les bassins Antilles-Guyane et Pacifique parviennent à retrouver leur niveau d'activité d'avant-crise avant la fin de 2022. D'autant que les retombées du conflit en Ukraine (qui a éclaté après la collecte des réponses à l'enquête) devraient se traduire par une hausse du coût de l'énergie et de certains biens alimentaires et approfondir le climat d'incertitude.

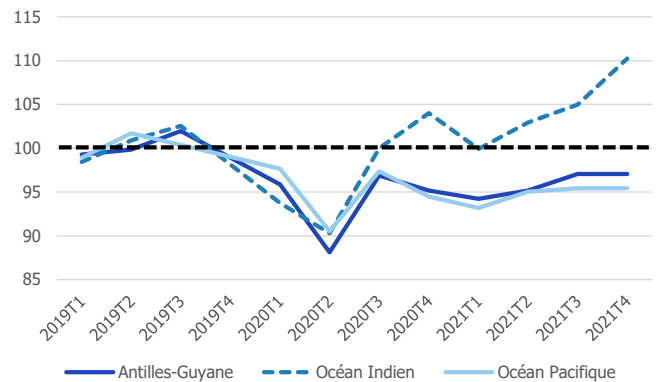
1. Effacement dès 2021 des pertes d'activité liées à la crise sanitaire pour les entreprises de l'Océan Indien

a. Une progression du chiffre d'affaires estimée à 4 % en 2021

Graphique 2 : Taux d'évolution annuelle (en %) de l'activité estimée par les entrepreneurs ultramarins par rapport à l'année précédente



Graphique 3 : Évolution de l'activité trimestrielle, par zone géographique (100 : activité trimestrielle moyenne en 2019)



Interrogés sur leurs estimations de variation de l'activité sur l'ensemble de l'année 2021, les chefs d'entreprise ultramarins prévoient une **augmentation globale de 4 %** de leur chiffre d'affaires (cf. graphique 2). De fortes disparités géographiques existent cependant : la progression est soutenue (+8 %) dans la zone de l'Océan Indien, plus modérée dans la zone Antilles-Guyane (+2 %) et nulle dans la zone Pacifique. Ce faisant, le bassin de l'Océan Indien est la seule zone ultramarine où la chute d'activité liée à la crise sanitaire de 2020 est entièrement compensée dès 2021.

La comparaison des niveaux d'activité trimestrielle de chaque bassin par rapport à leur activité moyenne de 2019 (cf. graphique 3) met en évidence un **rebond beaucoup plus soutenu et durable dans la zone de l'Océan Indien** que dans les deux autres zones. L'écart semble même se creuser sur le dernier trimestre 2021 où l'activité est très dynamique à La Réunion et à Mayotte alors qu'elle est atone dans les bassins Antilles-Guyane (où le 4^{ème} trimestre a été marqué par une dégradation du climat social) et Océan Pacifique.

Les **activités touristiques demeurent celles qui sont le plus en retrait par rapport à leur niveau d'activité d'avant-crise**, avec une hausse estimée de +2 % en 2021, soit la plus faible progression observée tous secteurs confondus. Avec des hausses respectives de +3 % et +5 %, l'industrie et le secteur de la construction effaceraient presque la chute de 2020 tandis que l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire (+3 %), le commerce (+5 %) et les autres services (+6 %) pourraient atteindre à fin 2021 des niveaux d'activité supérieurs à ceux de 2019 si les estimations des chefs d'entreprises interrogés se confirment.

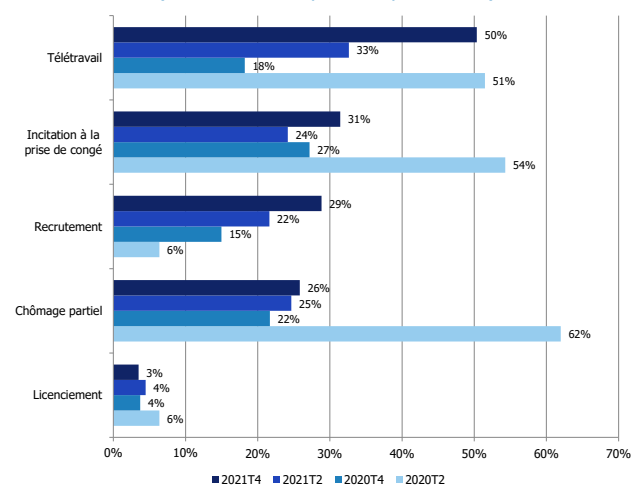
b. La normalisation du télétravail

Avec le maintien des protocoles sanitaires dans les bassins Atlantique et Pacifique, la proportion d'entreprises ultramarines à devoir adapter les conditions de travail **n'a pas sensiblement baissé par rapport au trimestre précédent** (34 % contre 35 % au 3^{ème} trimestre).

Les mesures ont néanmoins évolué dans le temps, notamment si on les compare aux dispositions mises en place lors du premier confinement au 2^{ème} trimestre 2020 (cf. graphique 4). La crise sanitaire a conduit à une **normalisation du télétravail** qui est aujourd'hui la mesure **adoptée par le plus grand nombre d'entreprises ultramarines** pour adapter les conditions de travail, devant l'incitation à prendre des congés puis le chômage partiel. Au 2^{ème} trimestre 2020, la hiérarchie était inversée, avec un recours prioritaire au chômage partiel, puis à la prise de congé.

L'adaptation de l'organisation du travail varie également d'un territoire à l'autre. Ainsi, le recours le plus intensif au **télétravail a lieu dans l'Océan Indien et la zone Antilles-Guyane** (respectivement 58 % et 49 % des chefs d'entreprise de ces zones déclarent l'avoir utilisé au 4^{ème} trimestre contre 40 % dans l'Océan Pacifique où 43 % des chefs d'entreprise interrogés ont préféré inciter leurs employés à prendre des congés).

Graphique 4 : Évolution des réponses depuis le 2^{ème} trimestre 2020 (en % des entreprises répondantes)



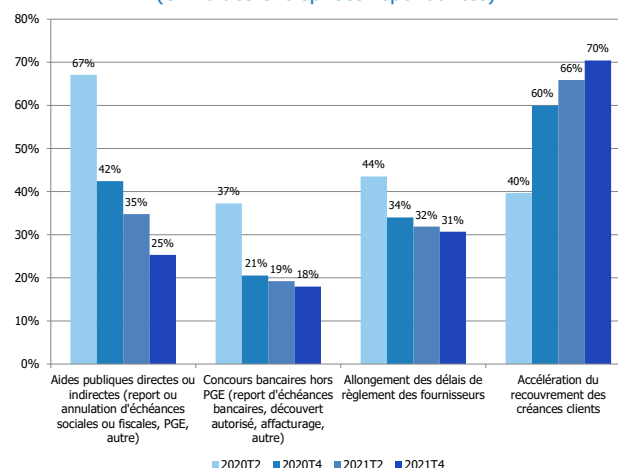
Dans le prolongement du trimestre précédent, la proportion d'entrepreneurs déclarant avoir procédé à des recrutements s'établit à un niveau élevé : 29 % (et même 38 % dans l'Océan Indien).

c. Des situations de trésorerie assainies même si des difficultés demeurent dans les activités touristiques

L'analyse des actions mises en place par les entreprises ultramarines pour faire face à leurs difficultés de trésorerie depuis l'éclatement de la crise sanitaire met en évidence **l'assainissement progressif** des situations (cf. graphique 5). Les **aides publiques** (directes ou indirectes) qui étaient sollicitées par 67 % des entreprises au 2^{ème} trimestre 2020, ne le sont plus que par un quart d'entre elles au 4^{ème} trimestre 2021. À l'opposé, **l'accélération du recouvrement des créances clients** qui n'avait pu être mise en œuvre que par 40 % des entreprises lors du premier confinement redevient l'outil le plus utilisé (par 70 % des entreprises ultramarines au 4^{ème} trimestre 2021) pour faire face aux difficultés de trésorerie.

Les réponses des entrepreneurs sont cependant assez différentes selon leurs secteurs d'activité : le maintien des aides publiques demeure primordial pour la survie des entreprises du **tourisme** et, dans une moindre mesure, de l'agriculture et des autres services.

Graphique 5 : Évolution des réponses depuis le 2^{ème} trimestre 2020 (en % des entreprises répondantes)



2. Un optimisme prudent pour 2022

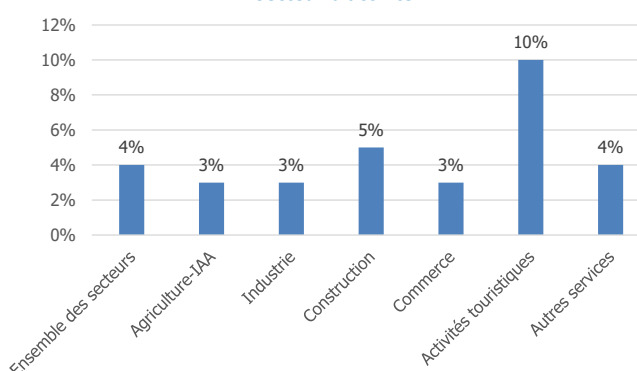
a. Les entrepreneurs ultramarins optimistes, mais prudents, pour 2022

Interrogés sur l'évolution anticipée de leur chiffre d'affaires pour 2022, les chefs d'entreprise ultramarins prévoient une **hausse globale de 4 %**. Les entrepreneurs du bassin Océan Indien affichent un optimisme marqué avec une progression attendue de +5 % ; dans les deux autres bassins, les attentes se limitent à +3 %.

À l'exception des activités touristiques, les anticipations sont relativement **homogènes selon les secteurs d'activité** (cf. graphique 6) ; elles sont comprises entre +3 % (agriculture et industrie agro-alimentaire, industrie, commerce) et +5 % (pour la construction).

Les chefs d'entreprise des activités touristiques espèrent quant à eux un **rebond de 10 %**. Même si cette prévision (transmise avant que n'éclate le conflit en Ukraine) se vérifie, elle ne permettra pas d'effacer la perte d'activité subie en 2020 et de retrouver le niveau d'avant-crise. En outre, les retombées du conflit russo-ukrainien risquent de freiner la reprise des flux touristiques en comprimant le pouvoir d'achat des ménages et en renchérissant le coût des transports, notamment aériens.

Graphique 6 : Évolution du chiffre d'affaires anticipée pour 2022, par secteur d'activité



b. Les chefs d'entreprise face à la hausse de leurs coûts

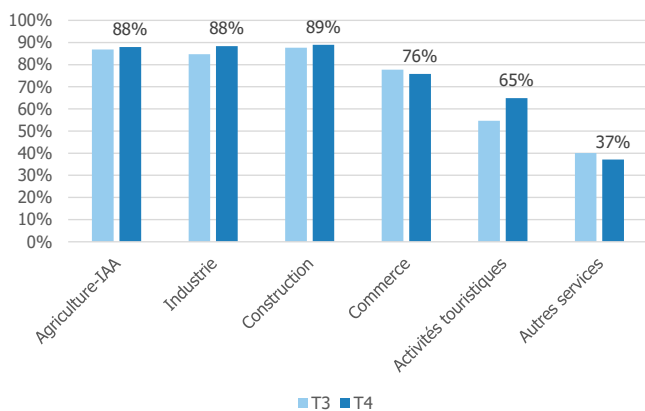
La hausse du prix des matières premières et du fret maritime constitue toujours une source d'inquiétude pour les chefs d'entreprise ultramarins. Interrogés sur ces questions pour le deuxième trimestre consécutif, **72% d'entre eux déclarent devoir faire face à une hausse de leurs coûts depuis le début de l'année**. Tous ne sont cependant pas concernés dans les mêmes proportions (cf. graphique 7) : ainsi, seuls 37 % des chefs d'entreprise des autres services semblent confrontés à ce problème. À l'opposé, ils sont près de 90 % dans les secteurs de **la construction, de l'industrie ou de l'agriculture**.

Les chefs d'entreprise du commerce, du tourisme et des autres services estiment la hausse de leurs coûts depuis le début de l'année à 10 %. Elle atteint **15 % dans l'industrie et la construction**. On observe une corrélation inverse entre la hausse des coûts et la taille de l'entreprise : plus l'entreprise est grande et plus la hausse des coûts est modérée. Elle est estimée à 10 % par les chefs des entreprises de taille intermédiaire (ETI) alors qu'elle s'élève à 15 % dans les très petites entreprises (TPE).

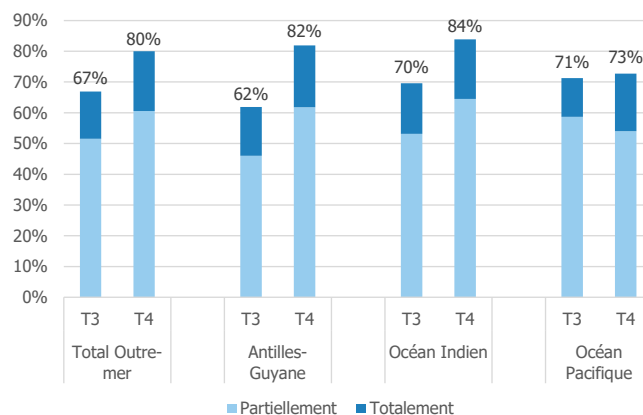
Par rapport aux résultats de l'enquête du trimestre précédent, la principale évolution est la **forte hausse (de 67 % à 80 %) de la proportion de chefs d'entreprise envisageant de répercuter** (partiellement ou en totalité) **la hausse de leurs coûts** sur leurs prix de vente (cf. graphique 8). Si le phénomène ne s'observe guère dans le bassin Pacifique (hausse limitée à 2 points de pourcentage), il est net dans l'Océan Indien (+14 points) et surtout dans les Antilles-Guyane (+20 points). Afin de ne pas

compromettre le retour de leur clientèle, **un peu plus de deux chefs d'entreprise des activités touristiques sur cinq renoncent à répercuter la hausse de leurs coûts**. À l'opposé, ils ne sont que 6 % à être dans ce cas dans les entreprises commerciales (qui se caractérisent également par la plus forte proportion d'entrepreneurs – près d'un tiers – s'appropriant à répercuter intégralement la hausse de leurs coûts sur leurs prix de vente).

Graphique 7 : Proportion des entreprises ayant constaté une hausse de leurs coûts aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres depuis le début de l'année 2021, par secteur d'activité (en % des entreprises répondantes)



Graphique 8 : Proportion des chefs d'entreprise déclarant répercuter en totalité ou partiellement la hausse de leurs coûts dans leurs prix de vente aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres, par bassin géographique



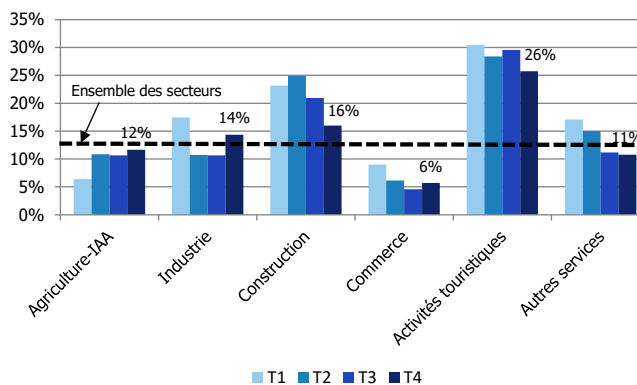
c. Des craintes de défaillance toujours élevées dans les activités touristiques

13 % des entrepreneurs ultramarins craignent la défaillance de leur entreprise au cours des douze prochains mois, soit une proportion équivalente à celle du trimestre dernier.

La proportion varie fortement d'un secteur à l'autre (cf. graphique 9) : les entrepreneurs des **activités touristiques** restent les plus inquiets, 26 % d'entre eux craignant une défaillance de leur entreprise dans l'année à venir (soit 4 points de moins qu'au trimestre précédent). Viennent ensuite les chefs d'entreprise du secteur de la construction (16 %, en recul de 5 points par rapport au 3^{ème} trimestre) puis ceux de l'industrie (à 14 %, soit 3 points de plus).

La crainte de défaillance est inversement proportionnelle avec la taille de l'entreprise : seuls 4 % des chefs d'entreprise des ETI déclarent redouter une défaillance contre environ 12 % pour les petites et moyennes entreprises (PME) et **26 % pour les TPE**.

Graphique 9 : Évolution de la proportion des chefs d'entreprise redoutant une défaillance de leur entreprise au cours des douze prochains mois (en % des entreprises répondantes)



MÉTHODOLOGIE

L'enquête a été réalisée au cours des mois de janvier et février 2022 sous la forme d'un questionnaire en ligne adressé par l'ensemble des agences de l'IEDOM et de l'IEOM (à l'exception de Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna) au millier d'entreprises appartenant à l'échantillon de l'enquête de conjoncture trimestrielle des Instituts. Le taux de réponse final s'établit à 88 %, soit 903 entreprises répondantes.

La ventilation des entreprises répondantes par zone géographique est la suivante :

- Zone Antilles-Guyane : 347 entreprises
- Zone Océan Indien : 244 entreprises
- Zone Pacifique : 312 entreprises

La ventilation des entreprises répondantes par tranche d'effectifs est :

- Effectifs inférieurs ou égaux à 10 : 127 entreprises
- Effectifs compris entre 11 et 49 : 470 entreprises
- Effectifs compris entre 50 et 249 : 253 entreprises
- Effectifs supérieurs ou égaux à 250 : 53 entreprises

Les secteurs économiques ont été regroupés de la façon suivante : agrégation de l'agriculture, sylviculture et pêche avec les industries agroalimentaires, agrégation de l'ensemble des industries (extractives, manufacturières hors industrie agroalimentaire, production d'électricité, gaz, eau, etc.), BTP (gros œuvre, second œuvre et travaux publics), commerce (de gros, de détail et réparation automobile), activités touristiques (hôtellerie, restauration, agences de voyage, loisirs touristiques, transport touristique) et autres services.

La ventilation des entreprises répondantes par secteur d'activité est :

- Agriculture et industrie agroalimentaire : 98 entreprises
- Industrie (hors industrie agroalimentaire) : 176 entreprises
- BTP : 111 entreprises
- Commerce : 206 entreprises
- Activités touristiques : 124 entreprises
- Autres services : 188 entreprises

Plusieurs réponses étant autorisées pour les questions relatives aux mesures prises au 4^{ème} trimestre concernant l'emploi ou la trésorerie, la somme des réponses peut dépasser 100 %.

Les évolutions des variables numériques sont mesurées à partir du taux de variation médian qui permet de séparer en deux parties égales l'ensemble des valeurs : la moitié des entreprises est caractérisée par un taux de variation inférieur à la médiane et l'autre moitié par un taux de variation supérieur. La médiane a été préférée à la moyenne compte tenu de l'asymétrie de la distribution des données.

Toutes les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS – Responsable de la rédaction : M. RANDRIAMISAINA
Rédaction : B. TERRIEN – Éditeur : IEDOM-IEOM